



14ème législature

Question N° : 98436	De M. Daniel Boisserie (Socialiste, écologiste et républicain - Haute-Vienne)	Question écrite
Ministère interrogé > Commerce, artisanat, consommation et économie sociale et solidaire		Ministère attributaire > Économie et finances
Rubrique > assurances	Tête d'analyse > tarifs	Analyse > transparence. réglementation.
Question publiée au JO le : 09/08/2016 Date de changement d'attribution : 31/08/2016 Question retirée le : 06/09/2016 (retrait à l'initiative de l'auteur)		

Texte de la question

M. Daniel Boisserie attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire, sur l'augmentation annuelle imposée par la très grande majorité des compagnies d'assurance des cotisations versées par des particuliers s'agissant de leur habitation, de leur véhicule ou de leur logement. Les hausses constatées peuvent atteindre jusqu'à 10 % alors que le taux de sinistralité des intéressés s'est maintenu. De plus, la notification du renouvellement automatique des contrats affiche en gros caractères le montant annuel, ce qui induit les particuliers à ne pas se reporter pas sur le montant de leurs mensualités. D'après de nombreux témoignages, les directions régionales et nationales de ces sociétés obligent les agences locales à augmenter chaque année leurs tarifs. Il s'interroge par conséquent sur l'opportunité de faire figurer le montant annuel prélevé l'année n-1. Il lui demande donc dans quelle mesure le Gouvernement pourrait contraindre les compagnies d'assurance à une plus grande transparence quant à l'évolution de leurs offres commerciales.